Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_10_11-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **6 JUILLET 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
29 juin 2026	10 JUIL. 2026	15	11	13

Le **six juillet** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : Mme Stéphanie RACLE a donné procuration à Éric HAMEL, Sébastien HILPRON a donné procuration à Karine LEUTELLIER
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent : M. Michel ROQUAIS
Secrétaire de Séance : Mme Élodie MOULIN
Date d'affichage : 10 JUIL. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 10 JUIL. 2026
et publication ou notification
du : 10 JUIL. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-06-10/11 :

OBJET : CIMETIERE COMMUNAL – REMISE AUX NORMES DU JARDIN DU SOUVENIR ET CRÉATION DE CAVURNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nécessité de mettre en conformité le jardin du souvenir du cimetière communal, notamment par la création d'un dispositif de type puits de dispersion des cendres ;

Vu la nécessité d'augmenter et de diversifier l'offre cinéraire communale ;

Vu le devis présenté relatif à ces aménagements ;

Considérant que la création de cavurnes constitue une solution adaptée et économiquement pertinente par rapport à l'extension du columbarium ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise Marbrerie LAMBERT TURPIN comprenant :
- la fourniture et la pose de cavurnes 60 × 60, au **prix unitaire de 350,00 € HT par cavurne**, le nombre de cavurnes à installer restant à déterminer ;
- la réalisation d'un puits de dispersion des cendres de 102 × 102 × 55, équipé d'une grille inox et de galets de marbre blanc, pour un montant de **650,00 € HT** ;
- les aménagements complémentaires liés à l'entourage du puits de dispersion, pour un montant de **960,00 € HT** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **Décide le principe de la mise aux normes du jardin du souvenir par la création d'un puits de dispersion des cendres ;**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_10_11-DE

- **Décide la création de cavurnes au sein de l'espace cinéraire communal, le nombre de cavurnes étant déterminé en fonction des besoins ;**
- **Approuve le devis présenté, comprenant un prix unitaire de 350,00 € HT par cavurne, ainsi que les prestations relatives au puits de dispersion et aux aménagements complémentaires pour des montants respectifs de 650,00 € HT et 960,00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux nécessaires ;**
- **Précise que les nouveaux tarifs et le règlement afférents à ces équipements seront établis et soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil municipal ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Élodie MOULIN

Le Maire,

Éric HAMEL

